

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26/05/2005

QUESTION N° 090 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 Avril 2005.

Approuve le Procès-Verbal de la séance du 21 Avril 2005.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » ayant voté contre.

QUESTION N° 091 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Remplacement de Madame Nathalie BUISSON au Conseil d'Ecole de l'école élémentaire Jules Vallès.

Désigne Madame Marie Karman en remplacement de Madame Nathalie BUISSON au conseil d'école de l'école élémentaire Jules Vallès.

A l'unanimité

QUESTION N° 092 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Construction d'un immeuble de bureaux à l'entrée du C.T.M. destiné à abriter les Services Techniques ville et les Unités Territoriales CAPC procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre, demande de permis de construire.

Approuve la programme, le bilan global prévisionnel et le projet de marché relatifs à l'opération citée en objet.

Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire inhérente à l'opération citée en objet.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

QUESTION N° 093 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Ecole Jules Guesde - Remplacement des menuiseries extérieures des classes en fond de cour. Déclaration de travaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de déclaration de travaux inhérent à l'opération citée en objet.

A l'unanimité.

QUESTION N° 094 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Création de l'école maternelle Anne Sylvestre et de centres de loisirs maternel et élémentaire.

- **Approbation du nouveau bilan global prévisionnel.**
- **Approbation du marché et autorisation de signature.**

Approuve le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération estimé à 6 971 620 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 19 mai 2005, avec l'entreprise BOUYGUES le marché relatif à l'opération citée en objet pour un montant de 6.085.248 € TTC.

A l'unanimité

QUESTION N° 095 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Fourniture de mobilier scolaire, de restauration et administratif - approbation du projet de marché.

Approuve le projet de marché (cité en objet) de type à bons de commande, passé pour un an, comportant l'allotissement et les seuils suivants :

Lot n°1 : mobilier scolaire (minimum 37 000 € maximum 148 000 €)

Lot n°2 : mobilier de restauration (minimum 7 000 € maximum 28 000 €)

Lot n°3 : mobilier administratif (minimum 24 000 € maximum 96 000 €)

A l'unanimité

QUESTION N° 096 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché relatif à la maintenance et au dépannage des installations de production thermique de 2004 à 2006 - Avenant n°1 au lot n°3 (climatiseurs)

Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché passé pour l'opération citée en objet avec la société « Techniclim ».

Cet avenant sanctionne l'augmentation du nombre de sites prévus contractuellement, passant ainsi de 9 à 11.

Sites supplémentaires : foyer Allendé – groupe scolaire Robespierre.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

QUESTION N° 097 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Ecole Firmin Gémier. Création d'une salle polyvalente - Demande de permis de construire.

Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire inhérente à l'opération citée en objet.

A l'unanimité

QUESTION N° 098 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Définition et transfert à Plaine Commune de l'intérêt communautaire de la politique de la ville.

Décide le transfert à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune des compétences politique de la ville d'intérêt communautaire suivantes :

- Projets de rénovation urbaine (ANRU)
- Dispositif de gestion urbaine de proximité lié aux projets ANRU dans le cadre des compétences déjà transférées.

Décide du principe autorisant la Communauté d'Agglomération Plaine Commune à approfondir la réflexion sur l'intérêt communautaire de la politique de la ville notamment sur le volet prévention de la délinquance avec les élus des villes, responsables de la politique de la ville et des politiques de prévention et de sécurité.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » et Mme GUILIANOTTI s'étant abstenus les membres des groupes « Faire mieux à gauche » et « Union pour un Mouvement Populaire » ayant voté contre.

QUESTION N° 099 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Remise en place d'un service de douches publiques dans les locaux du centre accueil mères/enfants, 11 rue Gaëtan Lamy, à compter du 6 juin 2005.

Approuve les tarifs du service de douches mis en place dans les locaux du centre accueil mères/enfants, à compter du 6 juin 2005, à savoir :

0,50 € par adulte
0,25 € par enfant

A l'unanimité.

QUESTION N° 100 - RAPPORTEUR René FRANCOIS

OBJET : attribution d'une subvention à la Régie de Quartier Maladrerie Emile Dubois

Une subvention de 150 000 euros est attribuée à la Régie de Quartier Maladrerie Emile Dubois pour l'année 2005.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » ayant voté contre et le groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus .

QUESTION N° 101 - RAPPORTEUR Bernard VINCENT

OBJET : Avenant n°1 à la convention relative à l'accueil des condamnés à des peines de Travail d'Intérêt Général.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention signée le 6 juin 2001.

Les autres dispositions prévues dans la convention initiale sont inchangées.

A l'unanimité,

QUESTION N° 102 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Approbation de la modification du P.O.S. sur le secteur de la Plaine Saint-Denis

Décide d'approuver la modification du P.O.S.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » ayant voté contre, « Union pour un Mouvement Populaire » et Mme GUILIANOTTI s'étant abstenus.

QUESTION N° 103 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : ZAC LANDY-HEURTAULT : cession à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune de parcelles situées rue Léon Jouhaux, mail Benoît Frachon et rue Heurtault et d'espaces extérieurs rue du Landy et rue Heurtault

Décide de céder à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, les parcelles L N° 95-102-104-105-107-111-115-124-136-139-142-144-145-147-150-151-154-156-160 et 164 situées rue Léon Jouhaux, mail Benoît Frachon et rue Heurtault et d'espaces extérieurs rue du Landy et rue Heurtault, pour 2.312 m², libres de toute occupation.

Dit que cette cession s'effectuera à l'euro symbolique.

Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » et Madame GIULIANOTTI s'étant abstenus et le groupe « Union pour un Mouvement Populaire » ayant voté contre.

QUESTION N° 104 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention de gestion conclue entre la Ville d'Aubervilliers et l'OPHLM d'Aubervilliers : avenant N° 1

Autorise le maire à signer l'avenant N° 1 à la convention du 18 juillet 1996 notamment en ce qui concerne l'autorisation donnée par la Ville au profit de l'OPHLM à diligenter toute action en justice ou poursuivre toute procédure juridictionnelle en cours, aussi bien en première instance qu'en appel et notamment de demander des expulsions d'occupants sans droit ni titre.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

QUESTION N° 105 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 18 rue Gaétan Lamy / 2 passage de la Justice : cession d'un terrain communal au profit de la SEM Plaine Commune Développement.

Décide de céder à la SEM Plaine Commune Développement le terrain communal de 248 m² sis 18 rue Gaétan Lamy / 2 passage de la Justice à Aubervilliers, cadastré G N° 41.

La cession s'effectuera au prix de 50.000 €uros, libre de toute occupation.

Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes "Union pour un Nouvel Aubervilliers", "Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus

QUESTION N° 106 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 109 rue des Cités / 117 rue des Cités / 69 avenue de la République : classement dans le domaine public de 1.569 m² issus des parcelles AY N°54-74 et 75.

Est accepté le principe de classement dans le domaine public de 1.569 m² issus des parcelles AY N° 54, AY N° 74 et AY N° 75 situées 109 rue des Cités, 117 rue des Cités et 69 avenue de la République à Aubervilliers, afin de les intégrer dans le domaine public.

Autorise le maire à régulariser par arrêté constatant l'affectation.

Dit que le classement définitif sera décidé ultérieurement par le conseil municipal, après constatation de l'affectation.

A l'attention des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

QUESTION N° 107 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Classement dans le domaine privé de la Ville d'Aubervilliers d'une partie de trottoir d'une superficie de 50 m² située à l'angle de la rue Molière et du passage Meyniel.

Décide de déclasser du domaine public de la Ville d'Aubervilliers une partie de trottoir de 50 m² située à l'angle de la rue Molière et du passage Meyniel à Aubervilliers et de la classer dans le domaine privé de la Ville.

A l'attention des membres du Conseil, les membres des groupes "Union pour un Nouvel Aubervilliers", "Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

QUESTION N° 108 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Classement dans le domaine privé de la Ville d'Aubervilliers d'une partie de l'impasse Jean Jaurès d'une superficie de 243 m² incluse dans le périmètre de l'opération immobilière devant se réaliser sur le site N° 2 de la ZAC EMILE DUBOIS.

Décide de déclasser du domaine public de la Ville d'Aubervilliers une partie de l'impasse Jean Jaurès à Aubervilliers et de la classer dans le domaine privé de la Ville.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

QUESTION N° 109 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Projet de cession à l'ESH LOGIKIA du patrimoine de SOCOFAM sis 52 rue de Presles à Aubervilliers. Garantie d'emprunts accordée par la Commune.

Emet un avis favorable sur le projet de SOCOFAM de céder à l'ESH LOGIKIA son patrimoine sis 52 rue de Presles à Aubervilliers,

Maintien la garantie accordée à SOCOFAM pour le remboursement des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Faire Mieux à Gauche » et Mme BUISSON ayant voté contre, les membres des groupes "Union pour un Nouvel Aubervilliers", "Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus

QUESTION N° 110 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : Service des Sports : création de postes de saisonniers pour la période du 1er Juillet au 4 Septembre 2005.

Autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, et pour faire face aux besoins saisonniers rencontrés au Service des Sports,

- 5 agents non titulaires pour la période allant du 1^{er} Juillet au 31 Juillet 2005
- 5 agents non titulaires pour la période du 1^{er} au 4 Septembre 2005, pour exercer les missions suivantes :
 - Educateurs sportifs chargés de la surveillance des bassins.
- 7 agents non titulaires pour la période allant du 1^{er} Juillet au 31 Juillet 2004 pour :
 - le développement des activités sportives et de loisirs dans le cadre de l'Eté Tonus.

Dit que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au cadre d'emplois suivant :

- Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives
- ou Opérateurs A.P.S.

Autorise en conséquence le Maire à prendre les arrêtés de recrutement nécessaires.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

QUESTION N° 111 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel Communal : Centre Municipal de Santé : Approbation d'un contrat passé à compter du 1er Juin 2005 avec Monsieur BENDAHAN Simon, engagé en qualité de médecin spécialisé en rhumatologie au Centre Municipal de Santé.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : Médecin spécialisé en Rhumatologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculé sur la base suivante : 73,99€ les 2 heures.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

QUESTION N° 112 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel Communal : Service Urbanisme : Approbation d'un contrat passé à compter du 1er Juin 2005, avec Monsieur FAUQUET Florent, engagé en qualité de Chargé de Mission.

Autorise le Maire à signer, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée et tel qu'il est annexé à la présente délibération le contrat, passé à compter du 1^{er} Juin 2005 avec Monsieur FAUQUET Florent, engagé en qualité de Chargé de mission, affecté au service de l'Urbanisme, pour exercer les fonctions suivantes :

- Etude démographie – économique et sociale de la ville
- Conduite d'entretien et de réunion en matière d'aménagement d'espaces publics
- Etablissement des études de faisabilité,
- Gestion de la fiscalité de l'Urbanisme,
- Conduite des contentieux de l'Urbanisme.

L'intéressé est recruté pour une durée de 3 ans.

Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres, permettant l'accès au grade suivant :

ATTACHE TERRITORIAL.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat passé à compter du 1^{er} Juin 2005, avec Monsieur FAUQUET Florent

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

QUESTION N° 113 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : Direction de l'Architecture : Approbation d'un contrat passé à compter du 1er Juin 2005, avec Monsieur ZILIOX Michaël, engagé en qualité de technicien supérieur territorial.

Autorise le Maire à signer, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée et tel qu'il est annexé à la présente délibération le contrat, passé à compter du 1^{er} Juin 2005 avec Monsieur ZILIOX Mickaël, engagé en qualité de Technicien Supérieur Territorial affecté au service de l'Architecture, pour exercer les fonctions suivantes :

- Elaboration de devis et de chiffrage d'ouvrages en matière de rénovation
- Métreur, économiste de la construction
- Dessinateur, Projeteur.

L'intéressé est recruté pour une durée d'un an.

Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres, permettant l'accès au grade suivant :

TECHNICIEN SUPERIEUR.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade de Technicien Supérieur à savoir

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat passé à compter du 1^{er} Juin 2005, avec Monsieur ZILIOX Mickaël.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

QUESTION N° 114 - RAPPORTEUR A. HAFIDI

OBJET : Annulation de la délibération n°277 du 15 Décembre 2004 autorisant le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat temps libre avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Autorise le Maire à annuler la délibération n° 277 du 15 décembre 2004 relative à l'avenant n° 2 au Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales.

A l'Unanimité

QUESTION N° 115 - RAPPORTEUR J. Jacques KARMAN

OBJET : Approbation du projet d'augmentation du capital de la "SEM PACT 93"

Approuve le projet d'augmentation du capital de la SEM PACT 93 et la modification corrélative des statuts

Donne pouvoir à son représentant pour approuver les résolutions qui seront présentées dans ce sens lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire et de suivre l'avis de rejet du Conseil d'Administration relativement à l'entrée de salariés au capital

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus

QUESTION N° 116 - RAPPORTEUR J. Jacques KARMAN

OBJET : Modification de la délibération n°48 du 24 mars 2005

Modifie la délibération n°48 du 24 mars 2005 en réduisant les subventions et participations versées aux organismes suivants :

- Théâtre de la Commune : - 190 560,00 € soit un montant définitif de : 200 687,00 €
- l'Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers : - 4 200,00 € soit un montant définitif de : - 30 000,00 €
- Caisse des Ecoles = (subvention d'investissement) : - 125 000,00 € soit un montant définitif de : 0,00 €

Les autres subventions restent inchangées.

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus.

QUESTION N° 117 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Extension du Conservatoire National de Région Aubervilliers-La Courneuve. Approbation du programme, du bilan global prévisionnel et du plan de financement, demande de subventions et de permis de construire.

Approuve le programme de l'opération cité en objet ainsi que le bilan global prévisionnel et le plan de financement.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions subséquentes auprès des collectivités locales et notamment du Conseil Général de la Seine Saint Denis ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'équipement et à signer les conventions qui pourraient en définir les modalités d'exécutions.

Autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire inhérente à cette opération citée en objet.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 20 H 50